

**Communiqué de presse**  
Berne, le 25 octobre 2023

## **L'usam adopte ses consignes de vote relatives aux projets de prévoyance vieillesse et d'aménagement des routes nationales**

**La Chambre suisse des arts et métiers, parlement de l'Union suisse des arts et métiers usam, a décidé (à l'unanimité) de recommander de voter OUI à l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales. Ses membres recommandent de voter NON à l'initiative populaire pour une 13e rente AVS, tandis qu'ils sont favorables à l'initiative sur les rentes. En ce qui concerne la réforme de la LPP, la Chambre a décidé de recommander de voter OUI au projet après des discussions controversées.**

Les routes nationales sont un pilier essentiel de la desserte du pays en matière de transports. Elles revêtent une importance systémique pour le transport de marchandises. 63% du transport de marchandises s'effectuent par la route, pour les trois quarts sur les routes nationales. Aujourd'hui déjà, le réseau atteint ses limites. Près de 40 000 heures d'embouteillages ont été enregistrées en 2022. Sans extension du réseau, la situation va encore s'aggraver, car la demande de mobilité augmente. D'ici à 2050, cette demande devrait croître de 11% pour le transport de voyageurs et de 31% pour le transport de marchandises. Dans ce contexte, la Chambre suisse des arts et métiers a décidé (à l'unanimité) de recommander de voter OUI.

Les exigences de l'initiative populaire pour une 13e rente AVS sont en contradiction flagrante avec la stratégie de l'usam, qui demande d'empêcher toute nouvelle extension des prestations de l'État social. Reposant sur le principe de l'arrosoir, l'extension de l'AVS voulue par l'initiative engendrerait une énorme charge supplémentaire pour les contribuables et les cotisants. L'initiative est en outre inutile. En Suisse, il n'existe pas de pauvreté généralisée des personnes âgées. La majorité des personnes à la retraite dispose de revenus suffisamment importants pour couvrir ses besoins matériels.

L'usam se prononce en faveur de l'initiative sur les rentes. Celle-ci contribue à alléger les finances de l'AVS. En 2029 au plus tard, l'AVS présentera un résultat de répartition négatif. L'initiative soulage également les finances publiques. La mise en œuvre de l'initiative sur les rentes réduit les dépenses de l'AVS et donc la contribution fédérale à l'AVS. En outre, la Confédération, les cantons et les communes devraient enregistrer une augmentation substantielle des recettes fiscales en raison de l'allongement de la durée de vie active.

L'abaissement du taux de conversion minimal LPP réduit la redistribution étrangère à la logique du système de la prévoyance professionnelle et allège la charge des institutions de prévoyance. Le blocage des réformes qui dure depuis vingt ans peut enfin être surmonté. Pour les entreprises, le risque de devoir payer des cotisations d'assainissement ou des cotisations spécifiques pour financer le taux de conversion trop élevé diminue de manière significative. De leur côté, les personnes travaillant à temps partiel et les personnes à bas revenus seront mieux intégrées dans la prévoyance professionnelle. Les coûts supplémentaires élevés qui pèsent de manière disproportionnée sur les entreprises et les personnes travaillant à temps partiel et percevant des salaires plutôt bas plaident contre le projet. Dans l'ensemble, cette charge supplémentaire est toutefois jugée supportable, ce qui a amené la Chambre suisse des arts et métiers à recommander de voter OUI au projet.

**Renseignements complémentaires**

**Fabio Regazzi**, président, portable 079 253 12 74

**Kurt Gfeller**, vice-directeur, portable 077 525 27 87

**Dieter Kläy**, codirection, portable 079 207 63 22

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.